



Paris, le 31 janvier 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TRANSPORT ROUTIER - DÉMÉNAGEMENT

Représentativité patronale - faites ce que je dis, pas ce que je fais !

Dans un communiqué publié le 29 janvier 2014, la CSD (chambre syndicale du déménagement) s'insurge contre la contestation de sa représentativité par l'OTRE. Ce faisant, elle avance un certain nombre de contre-vérités et attaque directement l'OTRE qui souhaite rétablir quelques vérités sur ce dossier.

L'OTRE s'étonne des propos de la CSD quant à la remise en cause du principe de reconnaissance mutuelle qui prévalait selon elle entre les organisations patronales. En effet, l'OTRE rappelle que par deux fois, la CSD a contesté la décision du ministre du travail de reconnaître comme représentative l'OTRE, ignorant par là même ce fameux principe de reconnaissance mutuelle qui prévaut tant.

Il y aurait donc, selon la CSD, deux traitements parallèles quant à la représentativité patronale. D'une part, les fédérations présentes depuis longtemps qui devraient être représentatives de fait et ad vitam ; et d'autre part les nouvelles organisations décidées par la volonté de chefs d'entreprises ne se reconnaissant plus dans leurs anciens représentants qui n'auraient, elles, aucun droit de représentativité. En un mot, une logique conservatrice et inféodée de la représentativité patronale.

C'est aussi sans doute cette vision passéiste de la représentativité patronale qui a amené la CSD à ne pas aborder le projet de loi Sapin sur la représentativité des organisations patronales qui a été présenté en conseil des ministres le 21 janvier dernier.

Ce texte qui envisage d'appréhender la représentativité des organisations patronales sur l'ensemble d'une convention collective et non plus sur un champ sectoriel comme actuellement.

C'est d'ailleurs sur cette base que l'OTRE conteste aujourd'hui la représentativité de la CSD, qui, si elle est présente sur les activités de déménagements, ne l'est pas sur le reste du champ de la convention collective des transports routiers, à l'inverse de l'OTRE.

C'est aussi dans cette optique que la CSD s'est rapprochée d'autres fédérations sectorielles sous l'égide de la FNTR afin, le moment venu, de créer une nouvelle entité représentative qui balayera tous les secteurs du transport routier.

Contrairement à ce que la CSD affirme, l'OTRE ne bouleverse donc rien ; elle s'inscrit pleinement dans le cadre de la future loi en contestant la représentativité de la CSD. À l'inverse, l'OTRE fédère bien des entreprises de transport routier de tous les secteurs de la convention collective (marchandises, déménagement, transport de fond, voyageurs, sanitaires, voitures de tourisme avec chauffeurs, et logistique). Et c'est bien à ce titre que l'OTRE a été déclarée représentative par le ministre du travail.

La CSD s'accroche aujourd'hui à des droits révolus. Cette vision correspond de la même façon à une idée de la négociation et de la représentation des entreprises qui n'ont plus cours à notre époque.

Forte de sa représentativité de tous les secteurs du transport routier, l'OTRE va continuer son travail de défense des intérêts de la profession et de sa modernisation.

Contact presse : *Gilles MATHELIE-GUINLET, secrétaire général*
06 10 20 67 93
gilles.matheliequinlet@otre-direction.org